

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Conformément au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), le centre P.M.S. accorde la plus haute importance à la protection des données à caractère privé. Le traitement de l'ensemble des données personnelles et confidentielles concernant votre enfant et sa famille (anamnèses médicale et sociale, le dossier médical de l'enfant...) est protégé par la législation européenne et belge en vigueur*.

Ces données sont nécessaires à l'accomplissement des missions confiées à l'équipe du centre. Pour rappel, les missions** du centre P.M.S. sont, notamment, d'aider au développement optimal de votre enfant tout au long de sa scolarité en prenant en compte les aspects psychologiques, psychopédagogiques, médicaux et sociaux, ainsi que promouvoir la santé à l'école (P.S.E.). L'accès aux données personnelles est donc nécessaire à l'accomplissement des missions qui nous sont confiées.

Nous sommes tenus, par la législation, de conserver les données de votre enfant, 30 ans à partir de sa date de naissance.

Vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour ce faire, une demande écrite doit être adressée à la direction du centre P.M.S.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à notre meilleure attention.

Pour l'équipe P.M.S.

Rita Furgieule
Directrice

*art.458 code pénal concernant le secret professionnel.

Loi du 8 décembre 1992 : la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
Loi du 22 août 2002 : les droits du patient.

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD)

** Décret relatif aux missions et programme des centres P.M.S. du 14.07.2006 et décret relatif à la promotion de la santé à l'école (P.S.E) du 14.03.2019